

2. Si l'aide au développement est accordée, sera-t-elle fournie à des sociétés canadiennes particulières ou administrée par les universités?

3. Dans quels secteurs ou domaines des communications l'aide au développement a-t-elle été accordée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Oui. Le ministère de l'Industrie et du Commerce reçoit en permanence, de la part de sociétés canadiennes de l'industrie des communications, des demandes d'aide financière en vertu du programme PAIT (Programme d'avancement de la technologie) et du programme DIP (Programme de la productivité de l'industrie du matériel de défense). Des demandes concernent de très nombreux domaines technologiques, parmi lesquels on considère à l'heure actuelle: a) les ordinateurs, terminaux d'ordinateur, systèmes de présentation d'images magnétiques, contrôle des procédés de fabrication, impression de bandes TV. b) réseau de communication, matériel de relais radio, équipement de radio mobile, matériel de radio diffusion et matériel pour satellites de l'espace. c) traitement des données, matériel d'enregistrement automatique de données, systèmes de télémétrie et de déclenchement d'alarme et matériel de reconnaissance de caractères. d) télécommunications, matériel de télétypewriter, récepteurs de pages, matériel de commutation de bande large et matériel multiple.

2. L'aide au développement, en vertu des programmes PAIT et DIP, est accordée à des sociétés canadiennes particulières de fabrication.

3. L'aide au développement a été donnée dans le passé pour presque tous les domaines technologiques indiqué au n° 1 ci-dessus et, en outre, pour le développement du matériel moniteur de télévision, matériel de présentation d'information, des terminaux terrestres pour les communications par satellite, du matériel de conversion d'information numérique en information image, des systèmes de présentation de caractères et des systèmes de télémétrie.

QUÉBEC—LE QUAÏ DE PORTNEUF

Question n° 1946—M. Godin:

1. Quelle est la profondeur d'eau (à marée basse) à l'extrémité du quai de Portneuf?

2. En quelle année ce quai a-t-il été construit?

3. Par quel contracteur ces travaux ont-ils été exécutés et à quel coût?

4. Est-ce que l'entretien de ce quai a exigé à date des réparations importantes et, si oui, quel est le montant total déboursé à date pour les réparations?

5. Existe-t-il un service de gardien sur ce quai et, si oui, pour les cinq dernières années, quel est le coût annuel de ce service?

6. Pour y accoster, les usagers de ce quai doivent-ils obtenir un permis et, si oui, à quelles conditions ce permis est-il délivré?

7. Pour les cinq dernières années, quel a été le coût total de l'exploitation de ce quai?

8. Pour la même période, quels ont été les revenus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Transports m'informe comme suit: 1. 33 pieds.

2. Au cours des années 1956 et 1957.

3. Les travaux ont été effectués par la firme Gulf Maritime Construction Ltd. Le coût total, y compris les sondages, l'inspection et les services d'un inspecteur, s'est élevé à \$1,171,800.

4. Au cours de 1962-1963, des travaux d'amélioration du quai, y compris les services professionnels, ont représenté un montant de \$342,400. Jusqu'à ce jour, un montant d'environ \$45,000 a été dépensé à l'égard des travaux d'entretien, y compris les sondages, les inspections et les services d'un inspecteur.

5. Oui, un gardien de quai à temps partiel rémunéré sur les revenus annuels du quai, ainsi qu'il suit: 1965-1966, \$333.25; 1966-1967, \$221.22; 1967-1968, \$464.60; 1968-1969, \$260.46; 1969-1970, \$46.43.

6. Non.

7. \$1,325.96 (commissions du gardien du quai).

8. Montant brut—\$1,507.75; montant net—\$181.79.

L'ORDINATEUR AU CONSEIL DU TRÉSOR

Question n° 1948—M. Robinson:

1. Utilise-t-on un ordinateur au Conseil du Trésor et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. Programme-t-on l'ordinateur 24 heures par jour et, pour quelle raison?

3. Combien d'heures compte-t-on utiliser l'ordinateur?

4. Quel a été le coût annuel des services d'ordinateur de 1960 à 1970 inclusivement?

5. Combien de programmes sont en cours de préparation pour l'ordinateur et quel sera l'effet de chacun sur l'efficacité du Ministère?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Le Conseil du Trésor a des contrats pour l'utilisation, au moyen de terminaux, de deux installations d'ordinateur. Comme ces ordinateurs permettent l'emploi simultané par plusieurs utilisateurs en même temps, le volume de l'utilisation n'est pas directement mesurable si ce n'est en termes coût.

2. Les installations d'ordinateur sont accessibles à diverses heures mais ne sont jamais utilisées 24 heures sur 24. Les services sont utilisés au besoin de sorte que les opérations d'ordinateur sont seulement imputées quand les services sont utilisés.